

## CONDITIONS DE PARTICIPATION DU PRODUCTEUR

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, propriétaire de la ferme \_\_\_\_\_, située dans la zone de \_\_\_\_\_, accepte de faire partie du projet de contrôle du virus du SRRP à l'échelle locale (ci-après nommé CLÉ-SRRP) géré par le Centre de développement du porc du Québec (ci-après nommé CDPQ).

Les conditions de participation comprennent tous les renseignements concernant le cadre juridique du CLÉ-SRRP.

### 1. ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Le producteur inscrit s'engage à :

1. **Partager des données nominatives concernant son site** de production (le nom du propriétaire du site et des animaux, le numéro d'identification ministériel (NIM), le numéro AQC<sup>md</sup>, le numéro du cadastre).
2. **partager des données sur les caractéristiques du site** de production (type de site : maternité, pouponnière, engraissement, quarantaine, acclimatation; nombre de places; localisation géographique; régie : tout plein, tout vide ou rotation; mesures de biosécurité; etc.).
3. **déclarer tout épisode clinique typique de SRRP**, dès apparition, à son vétérinaire ainsi qu'au coordonnateur du groupe.
4. **autoriser les prélèvements sur ses animaux** pour permettre de réaliser les tests de laboratoire nécessaires à la détermination du statut sanitaire des porcs en regard du SRRP (positif, négatif) et à la caractérisation du virus en circulation (sauvage, vaccinal).
5. **participer de bonne foi à l'effort de contrôle du SRRP** dans sa zone.
6. **partager certaines données de production** (mortalité, productivité) pour permettre d'estimer l'impact du SRRP sur la productivité du site et celle de la zone.
7. **partager le statut sanitaire au regard du SRRP** des animaux de son site.
8. **autoriser l'utilisation des séquences pour comprendre la circulation du virus du SRRP.**

### 2. GESTION DE DONNÉES

Les données nominatives saisies dans le cadre de ce projet seront colligées dans le dossier médical du client chez le vétérinaire et dans l'outil de veille sanitaire du CDPQ.

### 3. INFORMATION NOMINATIVE

**Le producteur inscrit comprend** que les données partagées (voir section 1) seront utilisées pour la génération de tableaux, cartes, rapports qui permettront de produire de l'information nécessaire au contrôle du SRRP à l'échelle locale.

**Le producteur inscrit comprend** et accepte que le statut des animaux au regard du SRRP sera toujours présumé au meilleur de la connaissance du vétérinaire traitant et selon les plus récents résultats des tests de diagnostics disponibles.

**Le producteur inscrit comprend** que le nom **de certains virus** en circulation sur le territoire de la zone (ex. : Katrina, ATP, MLV) sera accessible à l'ensemble des personnes autorisées et identifiées à la section 4.

**Le producteur inscrit comprend que** les rapports plus spécialisés sur les relations entre les virus (tableaux d'homologies, arbres phylogénétiques, etc.) seront accessibles aux vétérinaires seulement. L'information de ces rapports pourra être partagée avec les producteurs et les intervenants. Toutefois, aucune copie papier ou électronique de ces analyses ne sera distribuée aux producteurs et aux intervenants.

#### 4. ACCÈS À L'INFORMATION DU PRODUCTEUR

Le producteur inscrit au projet comprend que les renseignements décrits dans la section 3 pourront être partagés avec :

- le coordonnateur du groupe;
- le coordonnateur de projet et l'équipe de soutien du CDPQ;
- les experts qui pourraient être sollicités par le comité de gestion du groupe;
- les vétérinaires des producteurs du groupe;
- les producteurs membres du groupe;
- les intervenants autorisés par le comité de gestion du groupe.

Toutes les personnes des groupes susmentionnées doivent signer, pour la durée de ce projet, une entente de confidentialité pour participer au partage d'information du groupe.

#### 5. INFORMATION NON-NOMINATIVE

**Le producteur inscrit comprend et accepte** le fait que le présent projet est un pilote qui pourra servir de modèle pour le contrôle du SRRP à l'échelle locale. Par conséquent, les équipes d'experts du CDPQ et de la Faculté de médecine vétérinaire (ci-après nommé FMV) auront accès à certaines données pour produire des rapports et des analyses d'intérêt public. Ces derniers rapports ne comporteront aucune donnée nominative. Ces rapports seront accessibles à l'ensemble des organisations partenaires.

#### 6. ORGANISATIONS Partenaires du projet

Le projet de contrôle local et d'éradication du SRRP est une initiative de la Fédération des producteurs de porcs du Québec (ci-après nommé FPPQ).

La livraison du projet a été confiée au CDPQ.

Le laboratoire d'épidémiologie et de médecine porcine de la FMV est un centre d'expertise qui collabore au projet pour la gestion et l'analyse de la banque des séquences du virus SRRP en circulation à l'intérieur et entre les zones.

Le projet est financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), par la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ), par le Centre de développement du porc du Québec inc. (CDPQ) et par les producteurs de porcs participant au projet.

De plus, plusieurs organisations du secteur privé contribuent financièrement au succès de ce projet. Boehringer Ingelheim Canada et Pfizer Canada sont des partenaires majeurs de ce projet.

## 7. DURÉE DU PROJET ET CLAUSE DE RETRAIT

**Le producteur inscrit comprend** que les obligations établies en vertu du présent accord restent en vigueur jusqu'à la fin du projet (avril 2014).

**Le producteur inscrit comprend** qu'il est possible de se retirer du projet CLÉ-SRRP en avisant par écrit le coordonnateur du groupe.

## 8. EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ

**Le producteur inscrit** renonce expressément à faire valoir toute réclamation, action, demande, poursuite et/ou procédure et tout dommage, et ce, à l'encontre de tout autre producteur de même que tout intervenant et toute autre personne mentionnés aux paragraphes précédents pouvant découler directement ou indirectement de la diffusion ou du partage d'information pouvant être obtenue dans le cadre du projet CLÉ-SRRP.

**Le producteur inscrit** reconnaît qu'il s'agit d'une première initiative de contrôle du SRRP à l'échelle locale. Il reconnaît que les implications directes pour son ou ses sites de production ne sont pas complètement connues et que les résultats ne sont pas garantis.

**Le producteur inscrit** libère et décharge, d'autre part, de toute responsabilité quelconque, tous les intervenants liés au projet CLÉ-SRRP notamment, sans limiter ce qui précède, les vétérinaires, les techniciens, les coordonnateurs de groupes, les membres des organismes pouvant œuvrer dans le cadre du projet CLÉ-SRRP, notamment le CDPQ, ses administrateurs, ses mandataires, ses préposés et ses employés pouvant découler de la diffusion et du partage d'information liée au projet.

## 9. CONFIDENTIALITÉ

Sans limiter ce qui précède, le CDPQ et la FMV s'engagent à ne pas transférer les données nominatives à d'autres organisations, sauf si les propriétaires des sites de production et des animaux sur ces sites lui en donnent l'autorisation ou le mandat spécifique.

## 10. SIGNATURES

\_\_\_\_\_  
Nom du propriétaire de la ferme

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date    jj / mm / aaaa

\_\_\_\_\_  
Nom du propriétaire des animaux  
(si élevage à forfait)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date    jj / mm / aaaa